LETTRE DE ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 27 février 1902.

Pie X et les médecins catholiques

Voici le traduction de la lettre envoyée par S. Em. le cardinal Merry del Val à la Société des médecins catholiques de Rome. Cette Société s'est fondée, on le sait, à l'occasion du prochain pèlerinage international de médecins catholiques, et en vue de le recevoir :

« Le projet conçu par votre Révérendissime Paternité et par une élite de médecins romains paraît répondre hautement aux besoins du temps présent. Le Souverain Pontife a témoigné une très vive satisfaction à la nouvelle de l'institution d'une association catholique de médecins. Tandis que, dans les enseignements des Universités modernes, et dans les écrits de maints représentants de l'art médical, retentit déplorablement l'hymne de la matière, c'est un grand réconfort pour le Père commun, que de pouvoir enfin constater que le foi, mère des intelligences et souveraine des corps, inspire aussi la noble profession des médecins et reçoit des plus distingués d'entre eux un libre hommage de soumission en même temps qu'une belle preuve d'un courage peu commun.

» Le Vicaire du Christ se plaît à tirer de l'ensemblée inaugurale d'une telle association les plus heureux présages : de tout cœur, Sa Sainteté aime à appeler de ses vœux le spectacle d'une époque prochaine où le groupe choisi et si honorable d'aujourd'hui sera devenu le digne avant-coureur n'une armée aux bataillons serrés.

» Afin de prolonger ses encouragements mérités à votre Paternité et à tous les maîtres qui se rangent avec vous sous la bannière salutaire de la foi catholique, Sa Sainteté vous accorde à tous sa bénédiction apostolique. »

Notre-Dame des Victoires et la Vierge de Saint-Pierre

Notre-Dame des Victoires de Paris aura contribué d'une façon éclatante au couronnement de la Vierge à Saint-Pierre, et aux œuvres qui commémoreront le cinquantenaire de l'Immaculée : elle aurait 10 000 francs, 87 brillants et 63 diamants.

A Saint-Louis des Français

Une assistance nombreuse et choisie, française et étrangère, ecclésiastique et laïque, suit avec l'attention qu'elles méritent les prédications du Carême, données par M. l'abbé Cézerac, vicaire général d'Auch. Son zèle apostolique, dont le doyenné de Saint-Gervais de Lectoure n'a pas perdu le souvenir après le départ de distingué curé, ce contact prolongé avec les foules, qui a donné tant de charme à l'éloquence familière de l'ancien curé de Salzano, devenu évêque et Pape, a marqué de son empreinte la parole de notre compatriote : elle est faite de clarté, de naturel, de simplicité, de science solide et sans vain étalage, bien française en un mot.

Vendredi, l'orateur a su porter la lumière dans les esprits, en décrivant les tristes abaissements de l'humanité pécheresse et idolâtre avant la venue du Christ, l'œuvre régénératrice de la religion chrétienne, la doctrine de vie qu'elle renferme ; mais pour vivre cette doctrine, les pratiques pieuses ne suffisent point sans un profond esprit de foi. Le mal contemporain nous oblige à éclairer cette foi ; jadis, il suffisait de se laisser guider, de suivre l'entraînement venu d'en haut et d'une organisation sociale chrétienne : aujourd'hui, le mal est partout et appelle l'effort de tous. C'est une indication pour nous, que de voir le Pape catéchiser en quelque sorte les paroisses de la Ville Eternelle.

Ces développements du prédicateur de Saint-Louis étaient une excellente et pratique « illustration », pour parler à l'italienne, de son texte : « L'homme ne vit pas seulement de pain, »

M. le chanoine Debout et Jeanne d'Arc

S. Em. le cardinal Merry del Val écrit à M. l'abbé Debout, au sujet de son histoire de Jeanne d'Arc (1) :

« Révérend Monsieur,

» L'histoire de la vénérable vierge Jeanne d'Arc que vous avez écrite et que vous avez présentée au Souverain Pontife, a été volontiers agréée par le Pape ; il vous remercie cordialement tout ensemble et de ce don et de votre déférence filiale.

» Certes, à cette époque où tant d'hommes usent d'action souveraine de la Providence sur la vie des nations et des individus, et rapetissent tout à la mesure de la seule raison humaine, il était souverainement opportun de raviver le souvenir de cette jeune fille extraordinaire! Douée d'un cœur viril, Jeanne d'Arc entreprit des actions magnanimes ; sous ces auspices, le France, dont la cause était alors si compromise, [illegible] sa prospérité, elle garde inaltéré son [illegible]

» Aussi, le Souverain Pontife vous félicite-t-il de l'œuvre que vous avez entreprise ; ce que vous avez sagement commencé, il souhaite que vous le continuiez avec courage ; pour obtenir des fruits de plus plus abondants encore, et, dans cette vue, il vous accorde, en gage des dons célestes, sa bénédiction apostolique.

» Je suis heureux de vous faire cette communication et d'y ajouter le témoignage de ma sympathie personnelle, avec laquelle je suis

» Votre très dévoué,

» R. Card. Merry del Val. »

(1) L'Histoire véridique de Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans, par le chanoine Henri Debout et Emile Echo. Un vol. in-8° de 442 pages, 100 gravures, vignettes en cartes, sur beau papier, 9e mille. Broché, couverture de Malesta, 5 francs ; port, 1 fr. 25. Relié toile, 8 fr. 50. Relié cuir luxe, 9 francs ; port, 1 fr. 75.

La Vénérable Jeanne d'Arc, par le chanoine Henri Debout ; manière saine apostolique. Un vol. in-16 de 344 pages, illustré de 36 gravures, 37e mille. Broché, 0 fr. 60 ; port, 0 fr. 25. Relié, 1 franc, et avec tranches dorées, 1 fr. 25. Port, 0 fr. 25.

Le bonté de Pie X

On a répandu sur ce sujet beaucoup d'anecdotes : certaines démontrent chez leurs auteurs plus d'imagination que de souci d'exactitude : aucune n'est impossible, tellement Sa Sainteté semble vouloir joindre à une invincible fermeté, à une volonté très personnelle et sûre d'elle-même, la charmante affabilité qui sours conquérir, avec la sympathie universelle, l'obéissance facile aux ordres du Chef comme aux moindres désirs du Père. Voici un trait, authentique celui-là, qui contribuera à nous montrer l'un des côtés si attachants de la physionomie du Pape :

Il recevait un prêtre français, tout récemment, et comme celui-ci, confus de le voir si empressé à le satisfaire, se récriait en disant : « Le Saint-Père est trop bon! », Pie X reprit, avec un aimable sourire et quelque vivacité : « *Ma, si figuri! se il Papa non fosse buono, chi lo sarebbe.* » — Ah! ça mais! si le Pape n'était pas bon, qui le serait donc ?

TRIBUNAUX

« L'ARMAND-BEHIC »

Le 29 octobre 1902, à bord du vapeur *Armand-Béhic*, de la Compagnie des Messageries maritimes, une explosion de chaudière se produisit à Suez, qui causa la mort de cinq chauffeurs arabes.

La Compagnie des Messageries maritimes et son représentant en l'espèce, M. le capitaine Lecoispellier, commandant de l'*Armand-Behic*, omirent d'en aviser les autorités françaises, conformément aux lois des 1er février 1893 et 18 avril 1900.

En conséquence, l'autorité judiciaire avait décidé d'intenter des poursuites à l'égard de M. Dumonteil-Lagrèze, directeur de la Compagnie des Messageries à Marseille, lors de l'accident, et à M. Lecoispellier.

L'affaire était portée hier devant la 4e Chambre correctionnelle. Le tribunal, reconnaissant le bien fondé des poursuites, a condamné MM. Dumonteil-Lagrèze et Lecoispellier à 50 fr. d'amende chacun et aux dépens.

SOUS-LIEUTENANT MEURTRIER

Toulouse, 1er mars. — Le sous-lieutenant Molinier, en garnison à Agen, qui tua une actrice, a été transféré à la prison militaire de Toulouse où il a subi un premier interrogatoire devant le rapporteur du Conseil du guerre du 17e corps.

La succession de la reine des Belges

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, le 29 février.

On a commencé à plaider, aujourd'hui, devant la 1re Chambre du tribunal civil, la question de la validité du contrat de mariage du roi Léopold et de la feue reine Marie-Henriette.

Si le contrat est valable, les souverains étaient mariés sous le régime de la séparation des biens ; s'il ne l'est pas, c'était la communauté légale qui régissait leur patrimoine, et dès lors la moitié de l'immense fortune mobilière du roi fait partie de la succession de la reine.

Les créanciers parisiens, allemands et autrichiens de la Ville aînée de nos souverains, la princesse Louise de Saxe-Cobourg, plaident naturellement la nullité du contrat de mariage : il leur est encore dû un demi-million. L'enjeu est donc pour eux important.

A ces créanciers s'est jointe — comme je vous l'ai dit — la princesse Stéphanie, comtesse de Lonyay, qui a pris pour avocat le sénateur radical-socialiste, Me Paul Jenson, père. Pour elle l'enjeu est encore bien plus considérable. On sait combien cette attitude de sa part contre son père a fait scandale.

Le second incident le plus important de cette audience a été provoqué par la lecture, au cours de plaidoirie, du testament de la feue reine. Ce testament débuta par une touchante invocation à la divinité et par la formule du signe de la croix.

Et voici le passage qui signale toutes les curiosités :

« D'après mon contrat de mariage, dit la reine, j'aurais aussi le droit de disposer de mes dots : 200 000 florins d'Autriche.

» Je n'ai pas touché un centime ni de cet argent, ni de son revenu.

» J'affirme que toutes mes recherches pour retrouver trace de cette dot sont restées infructueuses. »

La version qui court — je vous l'ai déjà racontée, — c'est que l'officier impérial porteur de la cassette contenant les 200 000 florins s'attarda aux jeux de Spa et y dissipa la dot de l'archiduchesse. D'aucuns assurent que ce n'est qu'une légende.

—o—

Me Paul-Emile Jenson fils, avocat de MM. Pequin et consorts, créanciers parisiens, a commencé sa plaidoirie qu'il continuera demain.

Voir 4e page : FAVEUR AUX ABONNÉS

LES GREVES

Roscoff. — La grève des bateliers et marins de l'île de Batz est terminée. Cette grève avait été déclarée pour protester contre les exigences imposées aux patrons de barques par l'administration maritime d'avoir toujours sur leurs bateaux l'équipage réglementaire en grand complet sans en excepter le petit mousse.

Gard. — A Saint-Laurent-d'Aigaize, les propriétaires, réunis à la mairie, ont accepté les demandes des ouvriers : 0 fr. 50 l'heure et maintenu de la journée : 8 heures en hiver et 7 en été.

Perpignan. — A Rivesaltes, la grève des cheliers continue. Les grévistes exercent des violences sur les ouvriers réfractaires à la grève. La gendarmerie a dû intervenir.

Au Boulou, la grève agricole est terminée.

Albi. — La grève des ardoisiers de Bourgne continue. L'entente qu'on croyait faite n'a pas eu lieu. A la suite des entrevues entre l'arbitre et le propriétaire des ardoisières, les grévistes obtenaient satisfaction de salaire et la journée de huit heures ; mais le patron s'étant réservé le droit de renvoyer les ouvriers qui avaient pris l'initiative de la grève, les pourparlers ont été rompus et les ouvriers ont voté la continuation de la grève.

LETTRE DE RUSSIE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Saint-Pétersbourg, 12/25 février 1902.

Patriotisme russe — Les sacrifices

Les appréhensions populaires dont j'ai plusieurs fois entretenu les lecteurs de la *Croix* se sont justifiées, malgré la longanimité de Nicolas II, plus tôt qu'on ne la craignait. Tout en la détestant autant que son pacifique souverain, le peuple — si souvent prophète — sentait que la guerre éclaterait ; aujourd'hui, il n'est plus qu'une voie pour dire que cette guerre ne dépendait pas des volontés humaines et que celles-ci ont été poussées, comme malgré elles, par de secrets ressorts mis en jeu par la Providence, dans ce conflit qui peut renouveler la carte du monde.

Le peuple russe croit trop en cette Providence qui mène tout pour douter du succès définitif de ses armes ; il est impatient d'assister aux batailles décisives. En attendant, il prie Dieu dans les églises plus fréquentées que jamais, il donne son or, il offre ses bras ; les filles du peuple s'inscrivent pour les ambulances, les grandes dames préparent de la charpie et du linge pour les pansements, les dons particuliers et les souscriptions publiques, les municipalités et les corporations viennent en secours de l'Etat, les fonctionnaires abandonnent en sa faveur une part de leur traitement, la souscription pour le renforcement de la flotte a dépassé déjà 12 millions de roubles (environ 34 millions de francs) ; le « petit père » peut beaucoup demander à ses enfants, car il en est aimé : c'est « pour lui, pour la religion et la patrie » qu'ils combattent ou se sacrifient.

Les mécontents

Ce que la presse ne dit pas

Ce que les journaux étrangers savent moins, c'est qu'il y a des notes discordantes dans le concert patriotique, et il est presque impossible de le savoir en dehors de la Russie, tant la censure est attentive à tout ce qui sort comme à tout ce qui entre et à tout ce que publient les journaux du pays.

Les journaux polonais du Galicie et les journaux anglais, entre autres, arrivent presque complètement barbouillés du cavior légendaire aux mains de leurs destinataires ; les feuilles russes se tiennent sur leurs gardes pour ne pas être réduites au silence en une période si intéressante pour la presse. Elles annoncent des manifestations patriotiques en Pologne, en Finlande, dans les provinces allemandes, au Caucase : croyez-y, mais croyez aussi qu'elles sont le fait d'un petit nombre de fonctionnaires et non de la population. Par contre, elles ne disant pas que dans le Sud plusieurs villes sont en état de siège, qu'en divers endroits les manifestations patriotiques ont été interdites par ordre des gouverneurs qui craignent que la foule, après avoir crié : « Hourrah vive la Russie! » n'ajoute bien vite : « Vive la liberté! » Elles ne disent pas que dans les Universités les étudiants se sont divisés en deux groupes, les uns manifestant pour la patrie, les autres, plus nombreux, contre-manifestant ; qu'un lycée de jeunes filles a été fermé, à la suite d'une protestation des élèves contre l'adresse, rédigée en nom de toutes, par les professeurs. Elles ne disent pas que dans les bouteis sphères on blâme l'incurie du gouvernement qui n'avait pas envisagé d'assez près la possibilité de la guerre, et l'imprudence dont il fait preuve en nommant comme généralissimes, avec Alexeieff, le général Kouropatkine et l'amiral Makharof, trois ennemis personnels au sein de cour. Elles ne disent pas non plus qu'une Commission de police a été créée pour surveiller les agissements politiques dans l'armée ; que le soldat russe maugréé d'aller si loin, après six semaines de transsibérien, défendre un coin de terre qu'il ne regarde pas comme sa patrie. Et s'il en est ainsi du vrai Russe, que doivent penser les Finlandais, les Polonais, les Juifs?

Voilà autant de choses que la presse ne dit pas et qu'elle ne peut pas dire, mais qui ne sont ignorées de personne ici.

Les conséquences nécessaires de la guerre — L'échec du panslavisme — L'intervention de la France en Orient

Autant les causes de la guerre semblent être en dehors des volontés humaines, autant l'issue en paraît mystérieuse. La guerre restera-t-elle localisée? Combien de temps durera-t-elle ? Quelles puissances y prendront part? Qui sera vainqueur? Quelles seront les conséquences de la victoire pour l'un ou l'autre parti? Autant de questions auxquelles on n'entrevoit pas de solution. On pleut, mais ne doute que, victorieuse ou vaincue, la Russie ne sorte affaiblie de cette terrible passe, et que, en un mot, s'il est possible que cette guerre porte un coup mortel à ce qu'on a appelé le « panmongolisme » qui n'est qu'un rêve dans la tête du Japon, elle en portera sûrement un au panslavisme qui doit une réalité.

C'est que, comme l'a très bien fait remarquer le correspondant viennois de la *Croix*, une grande action se prépare dans les Balkans. La Russie en sera absente ou, du moins, y sera impuissante. On connaît le froid qui sévit déjà entre la Bulgarie et la Russie : il s'étend et gagne les autres nations slaves. L'été dernier, la presse russe excitait le gouvernement à secourir les nations sœurs de race et de religion livrées à la merci du Grand Turc, et à ne pas laisser aux peuples d'un autre sang et d'un autre culte, l'honneur et le profit d'une intervention. De quel côté se tourneront les Slaves que le Russie voulait grouper sous son égide? Du côté d'où leur viendra le salut. Ils se donneront à qui leur donnera la liberté. Et dans cette question plus que dans toute autre, l'action politique aura de graves conséquences religieuses : les liens de l'orthodoxie se resserreraient si la grande nation orthodoxe intervenait ; les tendances vers le catholicisme se fortifieront si le secours vient d'une nation catholique. Nul n'en doute en Russie, c'est ce que le Russie redoute le plus et qui la jette en ce moment dans l'angoisse.

Il faut que la Providence ait des vues bien mystérieuses pour compliquer ainsi la question d'Orient par la question d'Extrême-Orient. Si elle lie les bras à la Russie en Macédoine, n'est-ce pas pour y laisser carte blanche à l'influence catholique et pour accomplir, en même temps que l'émancipation politique, le véritable émancipation religieuse? A ce double point de vue, l'intervention de la France en Orient serait traditionnelle et légitime : toute son histoire parle du sang qu'elle a versé pour arracher les nations chrétiennes au joug musulman et répandre la foi catholique. C'est elle ou la Russie qu'attendaient les Orientaux ; ils n'attendent plus qu'elle maintenant.

Est-ce que notre alliance avec la Russie doit nous contraindre à l'inaction? Nullement. Suppléons notre alliée, fraternellement, sans arrière-pensée de la supplanter ; suppléons-la pour l'action politique. Voulue ou non, la conséquence religieuse s'en suivra infailliblement : la Macédoine, délivrée par la France de la domination turque, tournera ses regards vers Rome.

Une pensée encore vague et que j'ai essayé de fixer, flotte ici dans tous les esprits : c'est que la question d'Extrême-Orient, en entrant dans une nouvelle phase, va conclure la question d'Orient sans le Russie, et s'y substituer pour reporter plus loin les litiges internationaux.

EN MER

Calais. — Un grave accident s'est produit à bord du paquebot à turbines *Tsar-Queen*, qui fait le service entre Calais et Douvres. Un mécanicien de nationalité anglaise, qui se trouvait dans la salle des machineries, a été pris dans un excentrique et a eu le bras droit littéralement arraché au-dessous de l'épaule.

Brest. — L'état des deux victimes de l'accident du torpilleur *210* est stationnaire.

Une Commission a été nommée par le préfet maritime en vue de rechercher les causes de la rupture du tube de chaudière, auteur de l'accident.

Morlaix. — Grâce à l'intervention de l'administrateur de la marine à Morlaix qui s'est rendu à l'île de Batz, la grève des passeurs a pris fin. Satisfaction a été donnée pour le transport des passagers et des denrées, ainsi que pour l'emploi de la sonne.

La pêche au goémon a eu lieu sans incident.

Cette. — Le steamer allemand *Mathilde*, rencontré désemparé en Méditerranée, a été remorqué par le vapeur français *Ariadne*.

Marseille. — Le *Lyon*, de la Compagnie de l'Est-Asiatique, allant de Saïgon et Haïphong, quittera Marseille le 24 mars avec 500 hommes de troupe, 2000 tonnes de charbon pour le gouvernement et 4500 tonnes de marchandises diverses.

La Calle. — La balancelle *Africain* qui avait quitté le port de La Calle hier à midi, malgré le mauvais temps avec un chargement de liège à destination de Bône, a sombré cette nuit à la hauteur du cap Rosa.

On n'a aucune nouvelle précise concernant l'équipage, qui était composé de 4 hommes.

LES GLACES A TERRE-NEUVE

Le ministre de la Marine a reçu de consul général de Terre-Neuve la dépêche suivante :

« Hiver très rigoureux, violentes tempêtes générales, glaces couvrant Océan à plus de 300 milles du côte de Terre-Neuve y compris les Bancs. »

INCENDIE EN MER

Londres. — La steamer *Queen*, parti de San-Francisco, a destination de Victoria, a pris feu au cours de route et a pu entrer dans le port de Townsend, avec son arrière fortement endommagé par le feu et ses œuvres mortes détruites par l'incendie. Il y avait 300 passagers à bord, dont 14 ont péri.

GRANULES du VOSGES Toux, Rhume de Cerveau Fl. 3 fr.

LA NEIGE

Morlaix. — La neige tombe sans interruption depuis cette nuit, rendant les communications très difficiles avec les environs.

Cannes. — Après une journée pluvieuse, la neige est tombée la nuit dernière. Une légère couche couvre les coteaux autour de Cannes. Le fait ne s'était pas produit depuis quelques années. Ce matin, le temps est très beau.

ACTUALITÉS

LIVRES ET IMAGES

FÊTE DE SAINT THOMAS D'AQUIN (7 MARS)

Saint Thomas d'Aquin, De l'Humanité de Jésus-Christ Notre-Seigneur, opuscule traduit du latin par le P. Gérv Delalleau, des Augustins de l'Assomption. — Un vol. in-12 de 345 pages. Broché, 1 franc ; port, 0 fr. 45. Relié, demi-basane, 2 francs ; port, 0 fr. 55.

FÊTE DE SAINT JEAN DE DIEU (8 MARS)

Vie de saint Jean de Dieu en bons points représentant 10 épisodes principaux de la vie du Saint avec, au verso, une légende explicative très complète. Prix : 0 fr. 30 la paquet.

FÊTE DE SAINTE GERTRUDE (17 MARS

Image de sainte Gertrude, à 12 en paquet. Prix : 0 fr. 40 ; port, 0 fr. 10.

5, RUE BOYARD, PARIS, VIIIe

LA LOI DE DEUX ANS

En attendant que la Chambre des députés vote, avec certaines modifications inévitables, la loi de deux ans acceptée en principe par le Sénat, il y a intérêt pour les contribuables à connaître l'économie de cette loi, telle qu'elle a été adoptée par la haute assemblée. Beaucoup de personnes ne s'expliquent pas comment notre armée nouvelle, qui ne comprendra que deux classes au lieu de trois, pourra occasionner une augmentation des dépenses du budget du ministère de la Guerre.

D'autres se demandent si le service réduit permettra d'entretenir, en face de l'armée allemande sans cesse renforcée, des effectifs suffisants pour assurer pleinement la défense nationale.

Nous allons examiner successivement ces deux questions distinctes : les *effectifs* et les *dépenses probables*, en nous basant sur les décisions prises par le Sénat à la suite de l'adoption du projet Rolland.

LES EFFECTIFS

Dans la séance du 24 juin 1902, au Sénat, le ministre de la Guerre a déclaré n'avoir conseillé à étudier le projet de réduction à deux ans du service militaire, qu'à la condition expressé d'avoir, au moment d'une mobilisation, le même nombre de soldats partants qu'avec le service de trois ans.

De plus, l'appel de la classe devant être avancé d'un mois, les jeunes soldats seraient compris dans les partants si une déclaration de guerre survenait au printemps. Cette mesure est indispensable pour parer aux difficultés d'une mobilisation de nos forces, survenant en février, avec des soldats incorporés depuis quatre mois à peine.

D'après les calculs présentés par M. le général André et corroborés par M. de Freycinet, président de la Commission de l'armée au Sénat, il sera possible — au prix de certains sacrifices — d'obtenir avec le service de deux ans, le même effectif entretenu qu'avec le loi de trois ans. Voici les chiffres ministériels :

Au 1er janvier 1902, l'effectif du temps de paix donnait 559 000 hommes. Il y a lieu d'en déduire 118 000 hommes qui forment la « partie permanente », l'ossature de l'armée. L'effectif réel produit par les trois classes appelées était donc, à cette date, de 451 000 hommes.

Après l'adoption du service réduit, le total des soldats que donneront les deux classes atteindra le chiffre de 404 000, soit 210 000 pour la première et 194 000 pour la seconde.

D'où une *différence en moins de 47 000 hommes.*

Pour combler ce déficit, le ministre de la Guerre a proposé toute une série de suppressions et de réformes ainsi résumées :

Bénéfice d'hommes résultant de la suppression des jeunes soldats et des engagés volontaires affectés au régiment de sapeurs-pompiers de la Ville de Paris, qui ne recevront plus que des militaires de trois ans ; diminution de l'effectif des cavaliers de remonte ; suppression des musiques d'artillerie ; emploi d'indigènes en Algérie et en Tunisie, dans les batteries de montagne, dans les batteries de côte et dans les compagnies du génie.

Ces diverses mesures augmenteront le chiffre des combattants de *8 000 hommes ;*

Le service militaire des Algériens, porté d'un an à deux, donnera ainsi une augmentation de *3 000 hommes ;*

Conséquence de l'abaissement de la taille en dessous de 1m,54, *6 000 hommes ;*

Appel d'une partie des hommes des services auxiliaires, *6 000 hommes ;*

Augmentation du nombre des rengagés :

Sous-officiers, *6 000 hommes ;*

Caporaux, *10 000 hommes ;*

Soldats, principalement cavaliers, *6 000 hommes ;*

Au total *45 000 hommes*, chiffre presque égal en déficit constaté plus haut.

Les partisans anthoseistes du service réduit prétendent même que lorsque la nouvelle loi sera produit son plein effet, il en résultera une augmentation de nos forces nationales, parce que le nombre des rengagés sera plus grand. De plus, à cette époque, tous les réservistes auront accompli deux ans de service bien complets, puisque l'incorporation de la classe appelée aura lieu le 5 octobre, au lieu du 15 novembre, et sa libération le 30 septembre de la deuxième année.

Souhaitons que ces prévisions optimistes se réalisent, surtout en ce qui a trait aux rengagements. Et pensons maintenant à l'examen des sacrifices pécuniaires que devra s'imposer le pays pour arriver à ce résultat.

DÉPENSES PROBABLES

Primes aux engagés et rengagés : indemnités à allouer aux familles privées de leurs soutiens ; diminution du produit de la taxe militaire ; incorporation de la classe cinq semaines plus tôt, autant de chapitres qui se décomptent de la façon suivante :

Primes et hautes payes des engagements à long terme. *1 500 000 francs ;*

8 000 sous-officiers rengagés à 750 francs l'an, *6 000 000 francs ;*

10 000 caporaux ou brigadiers à 200 francs l'un, *2 millions de francs ;*

6 000 soldats, de préférence dans la cavalerie, à 200 francs l'un, *1 200 000 francs ;*

Indemnités à prévoir pour 20 000 familles auxquelles la loi enlève, pendant deux ans, leur soutien, à 300 francs l'une, *6 millions de francs ;*

Diminution du produit de la taxe militaire conséquence de la suppression des dispensés, *2 500 000 francs ;*

Augmentation des dépenses par suite de l'incorporation de la classe cinq semaines plus tôt, à raison de 58 francs par jeune soldat, à peu près, 210 000 × 58 donne *12 180 000 francs ;*

Au total, *29 880 000 francs.*

Ces *30 millions* (en chiffres ronds) ne sont malheureusement qu'un minimum qui sera sûrement dépassé.

L'augmentation des retraites résultant de rengagements plus nombreux occasionnera une dépense évaluée à deux millions. L'accroissement inévitable des secours aux familles nécessiteuses exigera certainement *12 millions*, au lieu de six portés plus haut. Nous arrivons ainsi à *36 millions* à prévoir en augmentation à notre budget militaire. Et ce chiffre n'est nullement exagéré.

On voit, par ce rapide aperçu, quelles nouvelles et lourdes charges financières imposera au pays l'adoption de la loi de deux ans. La Chambre des députés arrivera-t-elle à réduire ce total ? Nous ne le croyons pas. Et, pour tout dire, nous n'osons le souhaiter, car l'adoption de certains expédients, tels que la suppression ou simplement la réduction des périodes des réservistes et territoriaux, par exemple, serait une lourde faute.

CONCLUSION

Le 26 juin 1902, M. de Freycinet faisait du haut de la tribune du Sénat l'importante déclaration que voici :

« On dit : Le service de deux ans est une étape ; de même que le service de trois ans a été un acheminement au service de deux ans, de même le service de deux ans sera un acheminement au service d'un an.

« Quant à moi, je réponds, et la Commission répond : Non, le service de deux ans n'est pas un acheminement au service d'un an, et nous devons le déclarer très nettement.

» L'idéal que nous avons poursuivi depuis 1870, c'est ce qu'on appelle *la nation armée*. Je ne veux pas dire par là une multitude armée ; je veux dire une armée encadrée et instruite. On a voulu que le citoyen français, formé sous les drapeaux, fût l'élément essentiel de la défense nationale. »

Nous souhaitons ardemment qu'une voix autorisée fasse entendre de nouveau, quand le moment sera venu, à nos représentants assemblés ces sages et patriotiques paroles. Le Parlement tient entre ses mains les destinées de la France. Qu'il écarte de sa voie toute considération mesquine, toute solution dangereuse, et se souvienne que le pays aura le droit, un jour, de lui demander compte de la loi organique qu'il va être appelé à voter.

GRANULES du VOSGES Toux, Rhume de Cerveau Fl. 3 fr.

A TRAVERS LES LIVRES

L'empire de la Méditerranée, par René Pinon. Un vol. in-8° écu de 480 pages, accompagné de trois cartes et de plans. Prix : 6 francs. Perrin, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Voilà un volume auquel nous n'hésitons pas à faire le meilleur éloge : outre qu'il est d'actualité à cette heure où les événements d'Extrême-Orient pourraient amener des complications jusqu'à notre vieille Europe, il aborde cette question méditerranéenne si complexe avec une profondeur et une sûreté de vues qui ne peuvent qu'élire du grand intérêt au lecteur lequel de ces graves problèmes : tour à tour l'Italie, Gibraltar, le Maroc, la Tripolitaine, Malte et Bizerte sont étudiés, et les solutions de M. René Pinon révèlent partout un caractère de patriotique clairvoyance qu'il nous plaît de signaler.

La pureté du cœur et la mission moralisatrice de la femme et de la jeune fille chrétiennes à l'heure présente, par M. l'abbé Lerfant, missionnaire diocésain de Paris. Un vol. in-16, 2 fr. 50. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Nous assistons tous les jours aux efforts des moralistes indépendants pour rendre au cœur la pureté détruite avec la foi ; des pages poignantes de ce livre nous montrent l'éducation sans Dieu, aggravant chaque jour le péril. Et pour vendre la salut : Barème de la femme et de la jeune fille repensant de toutes parts « l'idée », « l'éducation » et les « pratiques » chrétiennes.

Chemins de croix. — Nous recommandons pendant le Carême les méditations brèves, pratiques, touchantes pour bien faire le chemin de la croix. Elégant in-32 allongé, Amat, 41, rue Cassette, Paris. 0 fr. 15 l'exemplaire franco. 10 francs le cent, port en sus.

Cours théorique et pratique du plain-chant romain grégorien, d'après les travaux les plus récents, par Amédée Gastoué. Un beau vol. de 220 pages. Prix : 8 francs, bureau d'édition de la *Schola Cantorum*, 269, rue Saint-Jacques, Paris.

Ce nouveau travail du professeur de chant grégorien à la *Schola* arrive trop à point, au moment où paraît le « Motu proprio » de Pie X, pour ne pas le signaler aux professeurs de chant liturgique, maîtres de chapelle, ecclésiastiques ; cet ouvrage est d'un intérêt urgent pour tous ceux qui sont chargés ou veulent s'efforcer d'appliquer au plain-chant les nouvelles instructions papales : il convient encore à tous les musiciens vraiment artistes auxquels il révélera des formes rythmiques et modales habituellement insoupçonnées.

Cours de théologie ascétique et mystique, par Mgr Amédée Ignéra, vicaire général et économe du Grand Séminaire de Moudovi, traduit en français par M. l'abbé Doussaud, curé de Chassignolles. Prix : 3 fr. 50 ; pour les lecteurs de la *Croix*, 3 francs, chez le traducteur à Chassignolles (Indre).

L'examinateur de l'ouvrage écrit : « Ce cours de théologie ascétique et mystique est vraiment intéressant. Il peut rendre un très grand service aux élèves du grand séminaire, qui ne se procureront jamais les grands traités qui existent. Celui-ci les résume.

» La traduction française est claire et bien écrite. L'ouvrage est recommandé naturellement par l'autorité qu'a le nom de l'auteur en Italie, où il a déjà atteint sa 3e édition. J'espère qu'il aura en France un égal succès. »

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 Produits hygiéniques

LE LABOUREUR

Chronique agricole

LES CHOUX PORTE-GRAINES

Les porte-graines de choux se choisissent dans la plantation parmi les sujets qui présentent le plus franchement les caractères de la variété type.

Si l'on veut augmenter la précocité de la variété que l'on possède, on choisira les sujets qui seront pommés les premiers d'une façon parfaite ; si, au contraire, on veut la diminuer, on choisira les plants qui auront pommé en dernier lieu, mais toujours en vérifiant qu'ils aient franchement caractéristiques. On marque de plants réservés pour produire de la semence d'une baguette ou de tout autre objet convenablement, puis on les étête au fur et à mesure des besoins de la consommation en ayant soin cependant de couper la tronque au ras de la pomme afin d'y réserver le plus d'yeux possible.

A l'apparition des premières gelées *noires* si l'on fait la culture des choux d'hiver, ces plants sont arrachés et plantés à une distance de 0m,30 en tous sens, dans une planche abritée des vents du Nord, convenablement ameublie et fumée copieusement. On doit avoir soin bien entendu de laisser hors de terre la partie des tronqueus qui est garnie d'yeux.

Si l'hiver sévient trop rigoureux, en recouvre la plantation de nattes qui doivent être enlevées chaque fois que la température le permet.

Dès les premiers beaux jours pour les choux de Milan et similaires, quelque temps après leur transplantation pour les choux de printemps, ces tronqueus émettront de nombreux jets qui seront les futurs porte-graines. A partir de ce moment, il n'y a plus qu'à entretenir la propreté du sol et à arroser copieusement en attendant la floraison. Aussitôt que celle-ci s'annonce, on doit recouvrir les plants de gaze afin d'éviter l'hybridation et d'empêcher certains oiseaux de dévorer les graines des leur formation. Cette précaution est surtout utile pour les choux de Bruxelles qui sont très *hybridables*. Il est néanmoins bien entendu qu'on ne doit pas, autant que possible, planter côte à côte des variétés de choux différentes, les choux-navets ainsi que les colza doivent également être écartés soigneusement des planches réservées à des porte-graines de choux.

Pour les variétés tardives, on peut hâter la floraison en pinçant l'extrémité des tiges florifères dès l'apparition des premières fleurs.

Il existe un autre procédé, moins pratique peut-être, mais bien supérieur à celui que je viens de décrire pour obtenir de la graine de choux. Le voici : au lieu de laisser les rejets se développer sur les tronqueus mêmes, on éclaire ceux d'entre eux qui sont les plus vigoureux, dès qu'ils ont atteint de 0m,10 à 0m,15 et on les pique à une distance de 0m,10 en tous sens dans une planche au sol léger et convenablement ameubli. On les arrose copieusement le jour de la plantation, puis tous les jours jusqu'à ce que la reprise soit suffisamment assurée. Pendant les chaleurs il est indispensable de biner la plantation et de la débarrasser des mauvaises herbes qui ne manqueront pas de s'y développer par suite des fréquents arrosements.

Ce procédé a l'avantage de produire une graine supérieure donnant des choux plus hâtifs, plus francs et plus lents à monter. Nous ne pouvons donc que le conseiller à ceux de nos lecteurs qui sont désireux d'obtenir des choux de premier choix.

C'est en juin-juillet que la graine arrive habituellement à maturité. Aussitôt que les siliques sont devenues jaunes, on coupe les porte-graines pour les exposer au soleil où les graines achèvent de mûrir.

Dès que les siliques s'ouvrent sans résistance, on en extrait la graine sur une bâche, soit au moyen d'une bergette, soit à la main, si la récolte est de peu d'importance.

Après avoir été débarrassée des détritus de siliques et des poussières qui s'y trouvent, la semence est étendue dans un grenier où on la laisse une vingtaine de jours compléter sa dessiccation.

Ramassée dans un endroit sec, la graine de choux conserve sa faculté germinative pendant quatre ou cinq ans.

L. de C,
cultivateur.

FUMURE DU BLÉ EN COUVERTURE

Dans une terre à froment un peu forte ou argileuse, assez bien fumée au automne, vous pouvez, pour augmenter la récolte du blé en herbe, semer le mélange suivant d'engrais chimiques actifs par hectare et pendant le mois de mars :

Nitrate de soude, 100 à 200 kilos ; chlorure de potassium, 50 à 100 kilos ; superphosphate de chaux, de 12 à 16 ; d'acide phosphorique soluble, 300 à 400 kilos.

Bien faire le mélange en écrasant les grumeaux ; épandage très régulier par un temps calme. On conseille de semer le nitrate de soude en deux fois, à quinze jours ou trois semaines d'intervalle, parce qu'il est très soluble.

Les engrais chimiques répandus au printemps sont enterrés par un léger hersage qui a encore l'avantage de rechausser le collet des plantes et de favoriser le tallage ou multiplication des tiges. Cependant le hersage pourrait être préjudiciable dans les sols calcaires qui sont souvent soulevés par les gelées.

Si vous croyez la verse des céréales en votre terrain, ne mettez que 100 kilos de nitrate ; si votre sol est très argileux, vous pouvez diminuer la dose de chlorure de potassium, parce qu'il est abondamment pourvu de potasse.

COSSETTES SÈCHES DE BETTERAVES

M. Chabelssier, l'agronome bien connu du Puy-de-Dôme, expose ainsi qu'il suit les avantages de la cossette de betterave dans l'alimentation du bétail :

La cossette de betterave est un aliment très concentré puisqu'il renferme plus de 50 % de son poids en sucre pur qui, bien qu'impossible à extraire économiquement pour l'alimentation humaine, a causes des substances azotées odorantes et sapides qui l'accompagnent dans la betterave, n'en conserve pas moins toutes ses propriétés pour l'